



PLAN LOCAL DE MOBILITÉ DE GRAND PARIS GRAND EST

Conseil Municipal de Montfermeil

30 septembre 2025

► Les Plans locaux de mobilité détaillent et précisent le contenu du Plan des mobilités en Île-de-France

- Leur élaboration est obligatoire pour les EPT.
- Le PLM constitue la **résultante de l'engagement des différents acteurs des mobilités sur un territoire.**

► Le PLM a la volonté de faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire avec pour ambition de rendre les déplacements plus agréables et plus efficaces, ainsi que de favoriser un meilleur partage de l'espace public et la lutte contre les nuisances environnementales

► Des 1ères rencontres ont été engagées avec les partenaires du territoire en 2023/2024 dans le cadre de la mission de lancement du PLM :

- entretiens auprès des partenaires
- Réaliser une synthèse des enjeux de la réalisation du PLM
- Réaliser le cahier des charges techniques



Promulguée le 24 décembre 2019, la LOM vise à transformer durablement les politiques de mobilité en France, notamment en renforçant la coordination entre les différents niveaux de planification. Elle fixe les grandes lignes des responsabilités des collectivités en matière de mobilité.

Le Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) fixe les grandes orientations stratégiques et les objectifs pour l'ensemble de la région. A l'échelle intercommunale, les PLM traduisent ces grandes orientations localement, de manière opérationnelle.



► **Le Plan Local de Mobilité :**

- constitue un **document stratégique de référence**
- **oriente les politiques locales de mobilité**, pour pouvoir être pris en compte par les collectivités dans leurs projets.

► **Le Plan Local de Mobilité s'impose dans un rapport de compatibilité :**

- **au PLUi** (normes de stationnement dans les bâtiments neufs, orientations d'aménagement et de programmation compatibles avec les **orientations des politiques de mobilité, réservation d'espace l'aménagement des pôles d'échange multimodaux, préservation d'espaces pour la logistique urbaine** etc.) ;
- **aux décisions prises par les autorités chargées de la voirie et de la police de circulation** ayant des effets sur les déplacements (travaux et aménagements sur la voirie, réglementation de la circulation et politiques de stationnement).

Il s'agit d'un rapport de compatibilité et non de conformité, ce qui signifie que les décisions doivent respecter les orientations du PLM, qui laisse dans la plupart des cas des marges de manœuvre importantes aux communes concernant la mise en œuvre, tout en fixant un cap commun.

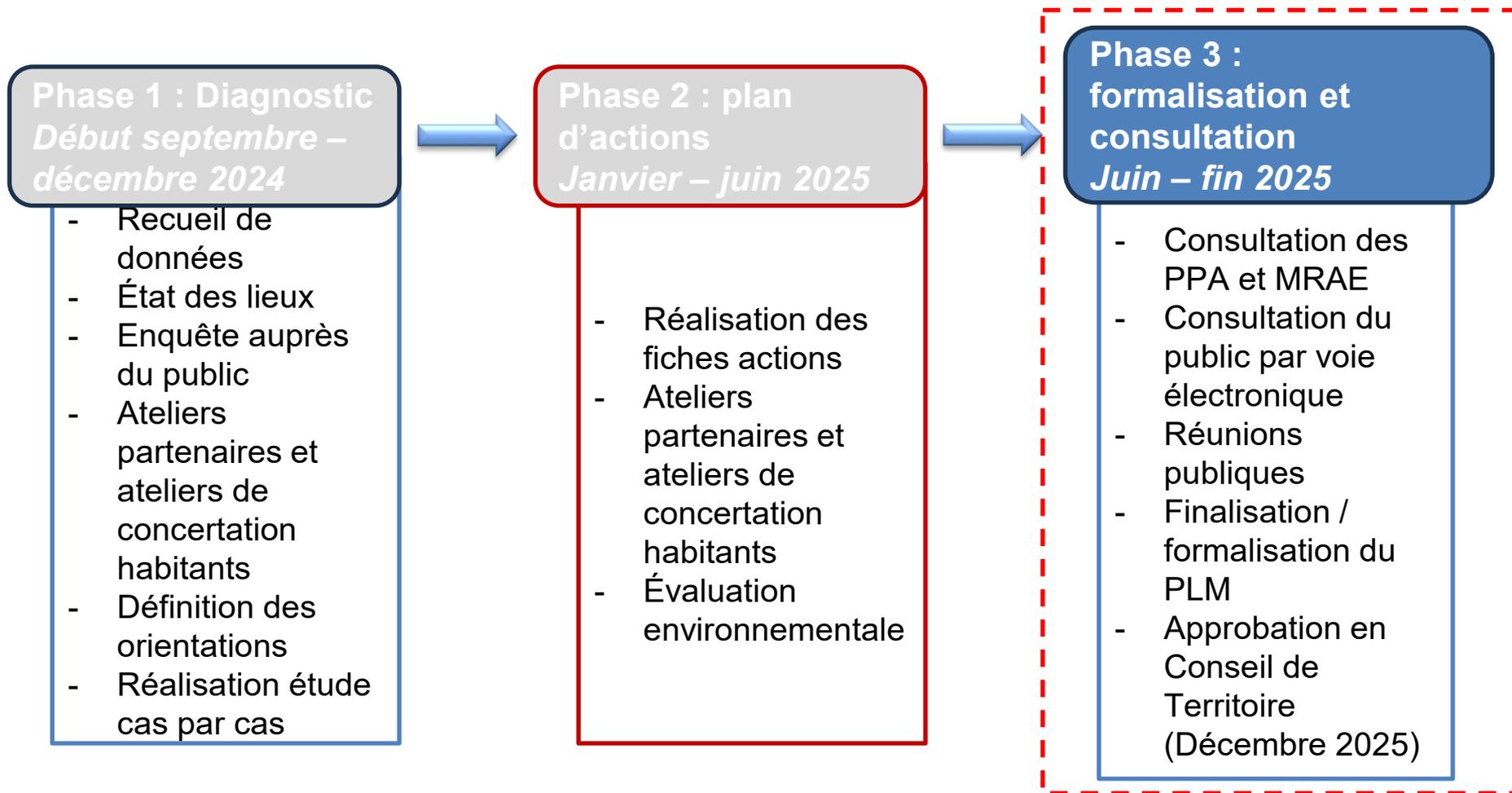
► **Une certaine élasticité dans les plannings de mise en œuvre opérationnelle des actions**

- :
- un **document programmatique**, élaboré de manière **partenariale**, visant à construire une **vision partagée et cohérente** de la mobilité à l'échelle du territoire
 - **l'horizon** de mise en œuvre des aménagements est de **5 ans**
 - les **délais** et les **coûts** ne sont **pas imposés aux MOA** et sont indiqués à titre indicatif dans le Plan d'action
 - les **coûts resteront à déterminer par les différents MOA**

► **La faisabilité technique et le calendrier de réalisation des aménagements et des propositions :**

- seront évalués par les **maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie**
- en fonction notamment de **leurs contraintes techniques, humaines et budgétaires**

► **Objectif de finalisation pour fin 2025**



► **En phase de diagnostic, 4 ateliers d'échanges thématiques réalisés en octobre 2024 avec les partenaires pour :**

- **Collecter les projets** portés par les villes et les autres acteurs, les éléments de diagnostic, les initiatives existantes
- **Débattre des principaux enjeux**
- Identifier des premières **pistes d'action**

► **En phase plan d'action, 3 ateliers thématiques organisés en janvier/février 2025 pour :**

- **Échanger sur les actions envisageables**
- **Territorialiser** les interventions
- **Compléter les mesures à intégrer** au plan d'action

► **De nombreux organismes publics et associations représentés :**

- Île-de-France Mobilités,
- Région Ile-de-France,
- Département de la Seine-Saint-Denis et départements voisins,
- Services de Grand Paris Grand Est,
- Métropole du Grand Paris,
- Intercommunalités limitrophes,
- Villes du territoire,
- Associations vélos et collectif Vélo IDF,
- Association PMR et piéton,
- Associations environnementales : ENDEMA 93 et Environnement 93,
- Les opérateurs de transports : RATP, SNCF, Keolis, Transdev,
- FNAUT,
- Etc.



Atelier partenaires, 2024

► **En phase diagnostic, 4 ateliers de concertation publique** réalisés entre mi-novembre et début décembre 2024 à Livry-Gargan, **Montfermeil (16 novembre 2024, Gymnase Colette Besson)**, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand avec 85 participants pour :

- **Communiquer** sur la démarche du PLM
- **Poursuivre les échanges** après l'enquête
- **Enrichir et compléter** les analyses du diagnostic, identifier les problématiques de mobilité
- **Débattre des principaux enjeux**
- Réfléchir à des **pistes d'actions**



Atelier Livry-Gargan, 2024



Atelier Montfermeil, 2024



Atelier Neuilly-Plaisance, 2024



Documents pour atelier, 2025

► **En phase plan d'action, 6 ateliers de concertation publique** organisés entre fin mars et début avril 2025 à Villemomble, **Montfermeil (28 mars 2025, salle Polyvalente Jules Verne)**, Gagny, Noisy-le-Grand, Les Pavillons-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne avec plus de 150 participants pour :

- **Poursuivre les échanges**
- **Présenter les orientations et les pistes d'actions**
- **Interroger l'acceptabilité des interventions**
- **Prioriser les actions**



Atelier Gagny, 2025



Atelier Montfermeil, 2025



Atelier Villemomble, 2025



Atelier Noisy-le-Grand, 2025

COMMUNICATION POUR LE PLAN LOCAL DE MOBILITE

Définition de la Charte graphique

Phase 1 - Diagnostic

Cette chartre figure dans tous les supports de présentations d'ateliers, compte-rendu de réunion, rapports de diagnostic et plan d'action

Elaboration du Sondage en ligne

Phase 1 - Diagnostic

- Sondage numérique
- Elaboration d'une affiche de communication pour un affichage en mairie, dans les stations RER et abris voyageurs bus
- Publication sur les réseaux sociaux de l'EPT
- Relais des villes

Organisation des ateliers de concertation publique

Phase 1 - Diagnostic

Phase 2 - Plan d'action

Phase 3 - Concertation

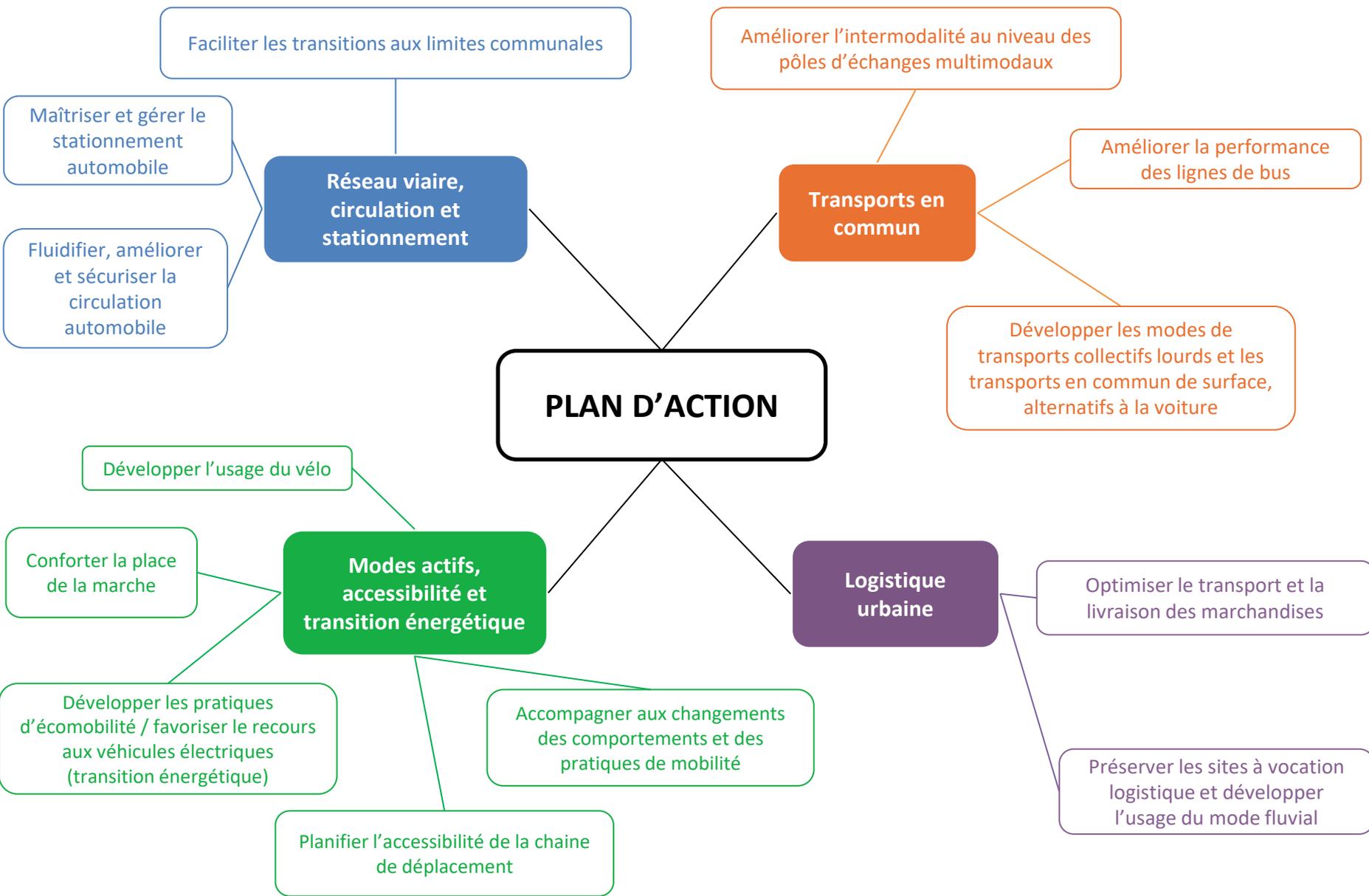
- Publications Facebook et LinkedIn
- Publication site internet
- Relais des villes sur leur site internet et réseaux sociaux

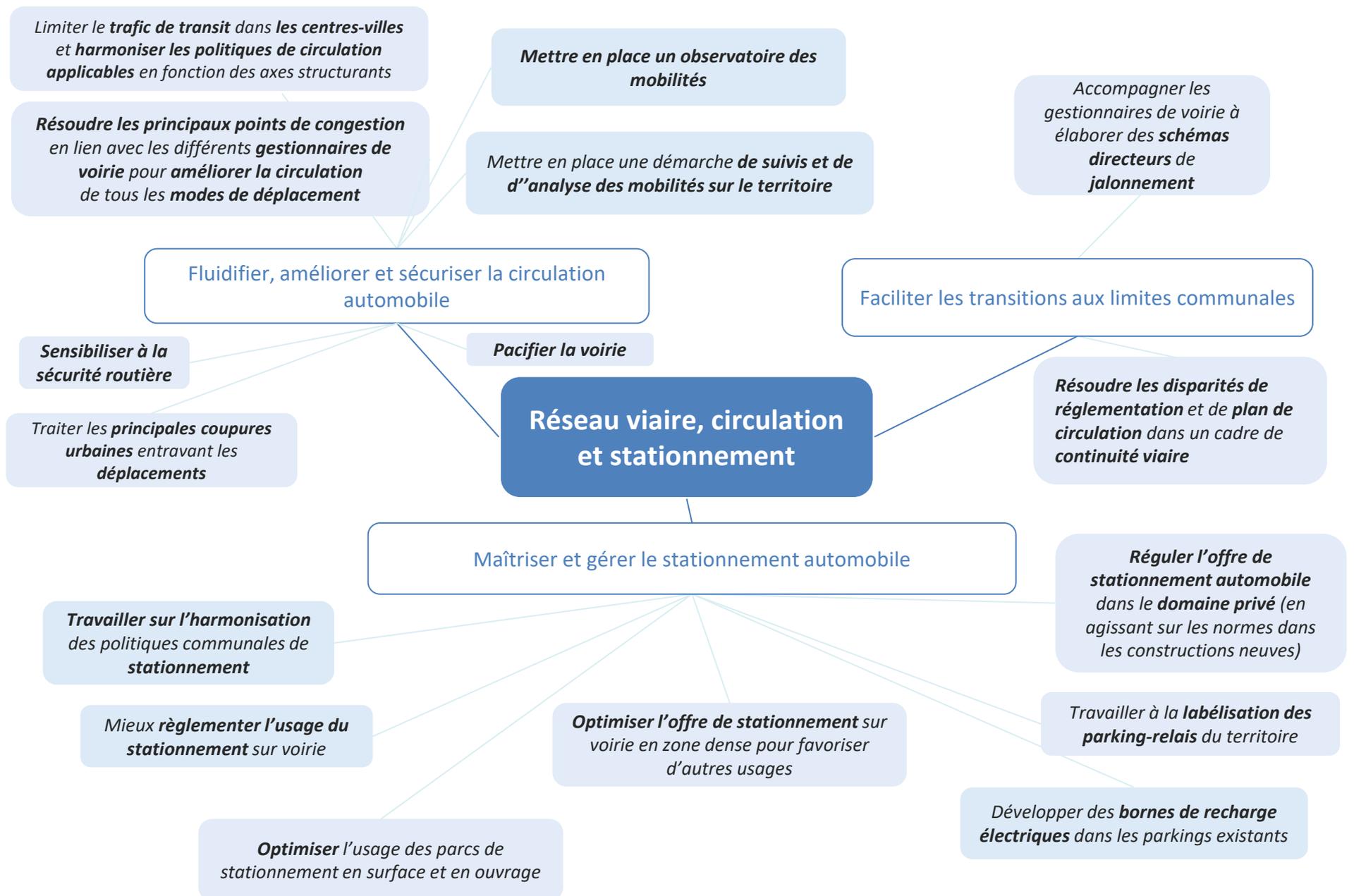
Planification de la participation du public par voie électronique

Phase 3 - Concertation

- Réalisation d'une affiche pour permettre la diffusion de la PPVE en mairie, dans les panneaux d'affichage ainsi que dans les stations RER et principaux abris voyageurs bus
- Publication sur les réseaux sociaux de l'EPT
- Relais des villes



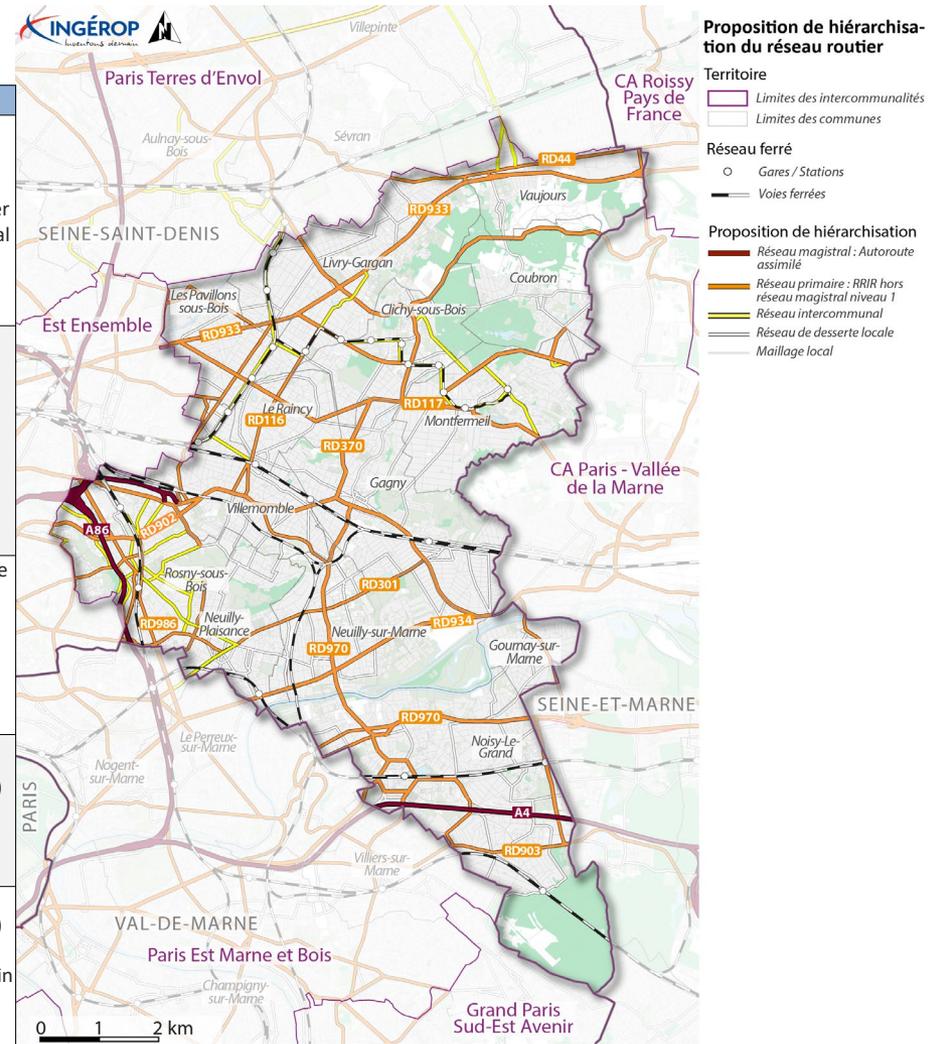


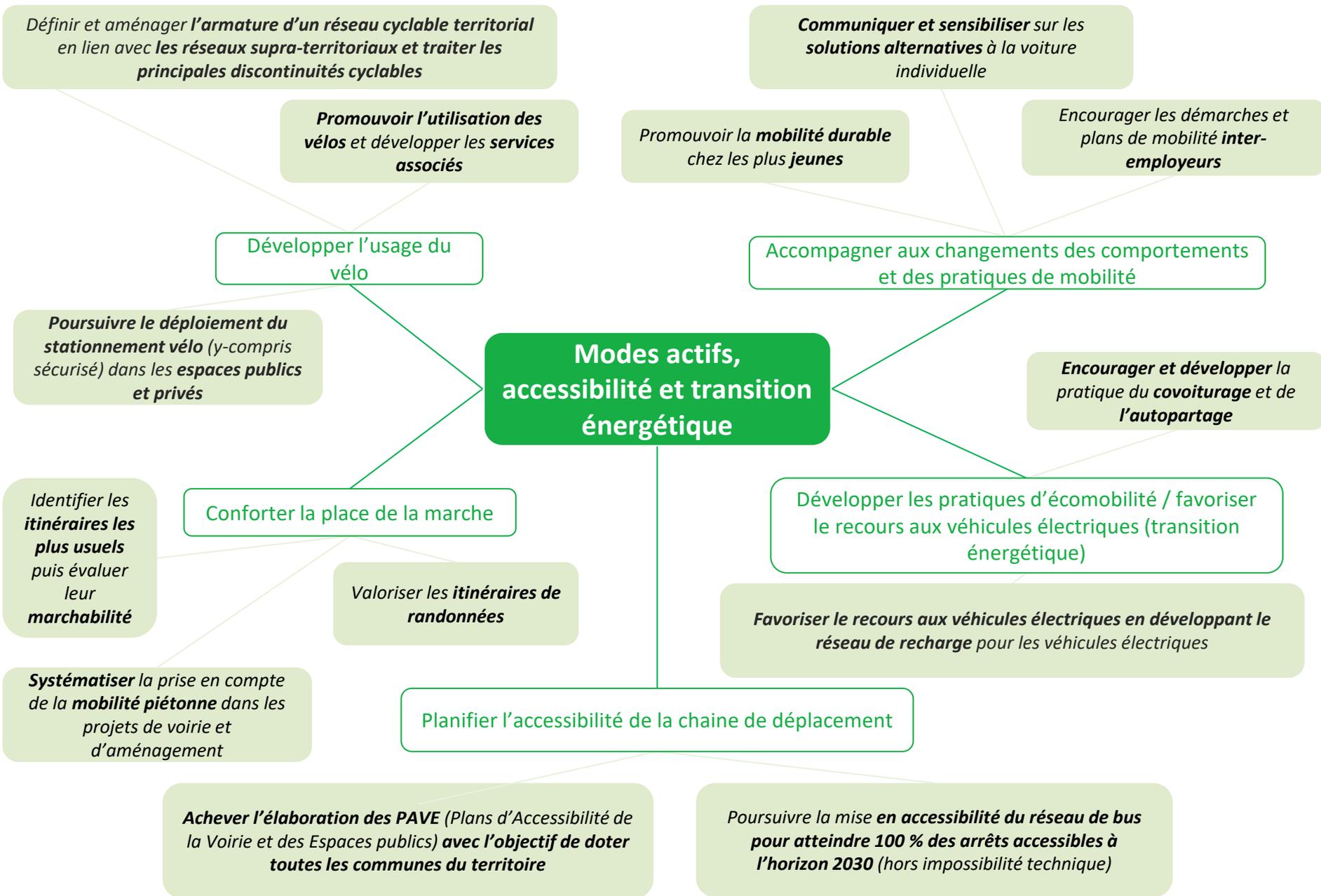


Focus Action:

Hiérarchiser et aménager le réseau viarie pour sécuriser les déplacements et améliorer le partage de l'espace public

	Vitesses	Fonctionnalités proposées	Objectifs préconisés
Réseau magistral (autoroutes)	70 à 110 km/h	<ul style="list-style-type: none"> Trafic international, national et régional Trafic de transit 	<ul style="list-style-type: none"> Signalétique d'entrée/sortie d'autoroutes / ex-nationales à adapter pour limiter le report du trafic régional ou supérieur sur les autres niveaux
Réseau primaire (RRIR, hors réseau magistral niveau 1)	50km/h	<ul style="list-style-type: none"> Performance des lignes de bus et voies réservées pour les BHNS Cycles en site propre lorsque c'est possible mise en cohérence des aménagements* cyclables avec la délibération départementale (RD 100 % cyclables) Traversées modes actifs à sécuriser 	<ul style="list-style-type: none"> Voies réservées pour les BHNS Performance des lignes de bus Cycles en site propre lorsque c'est possible Traversées modes actifs à sécuriser
Réseau complémentaire d'intérêt intercommunal	30 à 50 km/h	<ul style="list-style-type: none"> Liaisons de courte et moyenne distance entre les axes des réseaux magistral et primaire 	<ul style="list-style-type: none"> Trafic PL limité à la desserte du territoire Cycles en site propre ou dans la circulation générale, mise en cohérence des aménagements cyclables avec la délibération départementale (RD 100 % cyclables) Traversées modes actifs à sécuriser
Réseau de desserte locale	30 à 50 km/h	<ul style="list-style-type: none"> Liaisons entre les quartiers et connexions avec les réseaux structurant et complémentaire d'intérêt intercommunal 	<ul style="list-style-type: none"> Trafic PL interdit (sauf livraisons et bus) Cycles en site propre ou dans la circulation générale
Maillage local	30km/h ou moins (cf action A.1.2.1.)	<ul style="list-style-type: none"> Trafic local principalement résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Trafic PL interdit (sauf livraisons et bus) Dissuader le trafic de transit Cycles dans la circulation générale au sein d'espaces publics apaisées





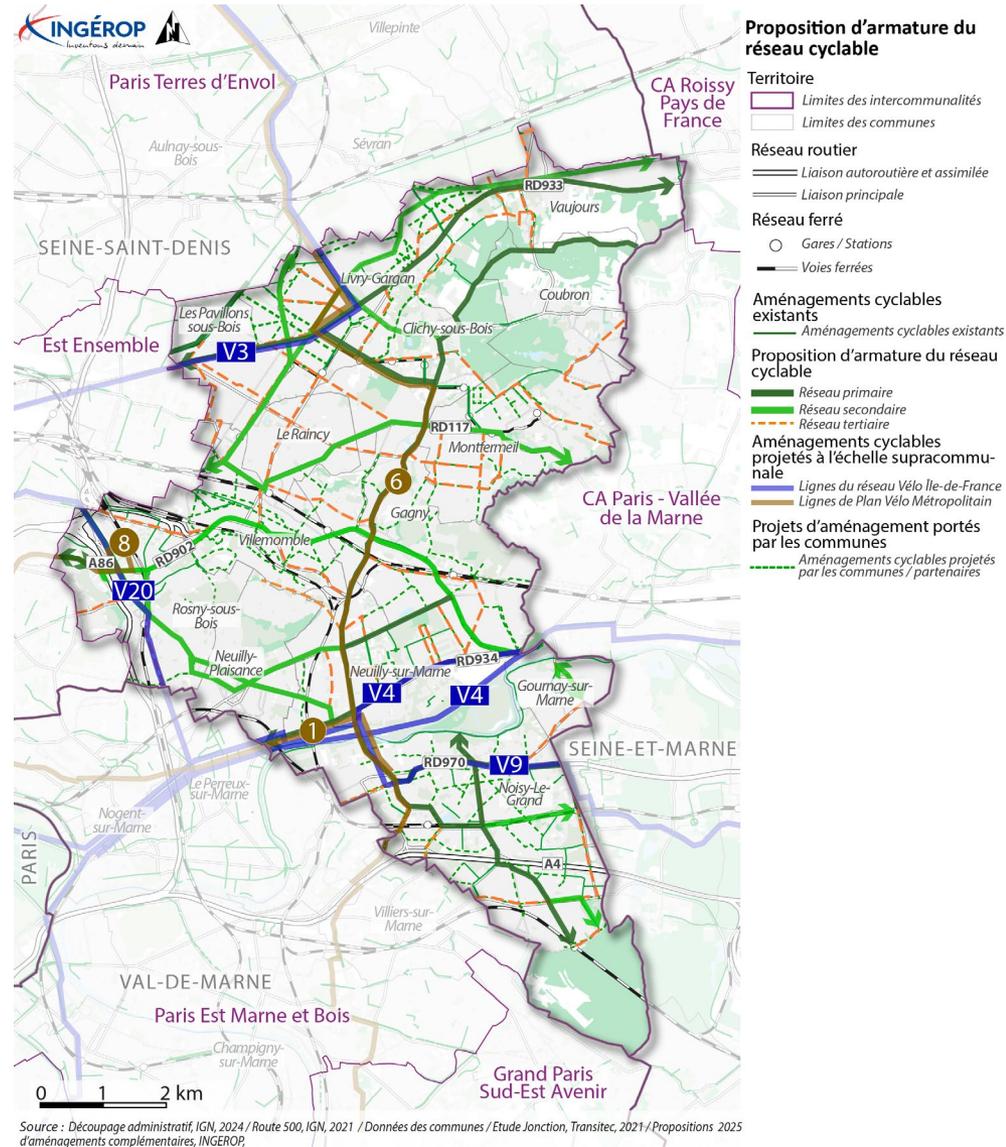
Focus Action:

Définir et aménager l'armature d'un réseau cyclable territorial en lien avec les réseaux supra-territoriaux et traiter les principales discontinuités cyclables

- Une hiérarchisation en trois niveaux :
 - Réseau **primaire**
 - Réseau **secondaire**
 - Réseau **tertiaire** (reposant notamment sur les projets portés par les communes)
- Prendre en compte les démarches supra communales (réseau VIF et lignes métropolitaines, CD93), et communales
- Développer le jalonnement
- Favoriser les aménagement sécurisés et séparatifs quand cela est possible, la continuité, le rabattement vers les gares du territoire
- Mettre en place un comité territorial des modes actifs à l'échelle intercommunale

D'autres actions liées au vélo

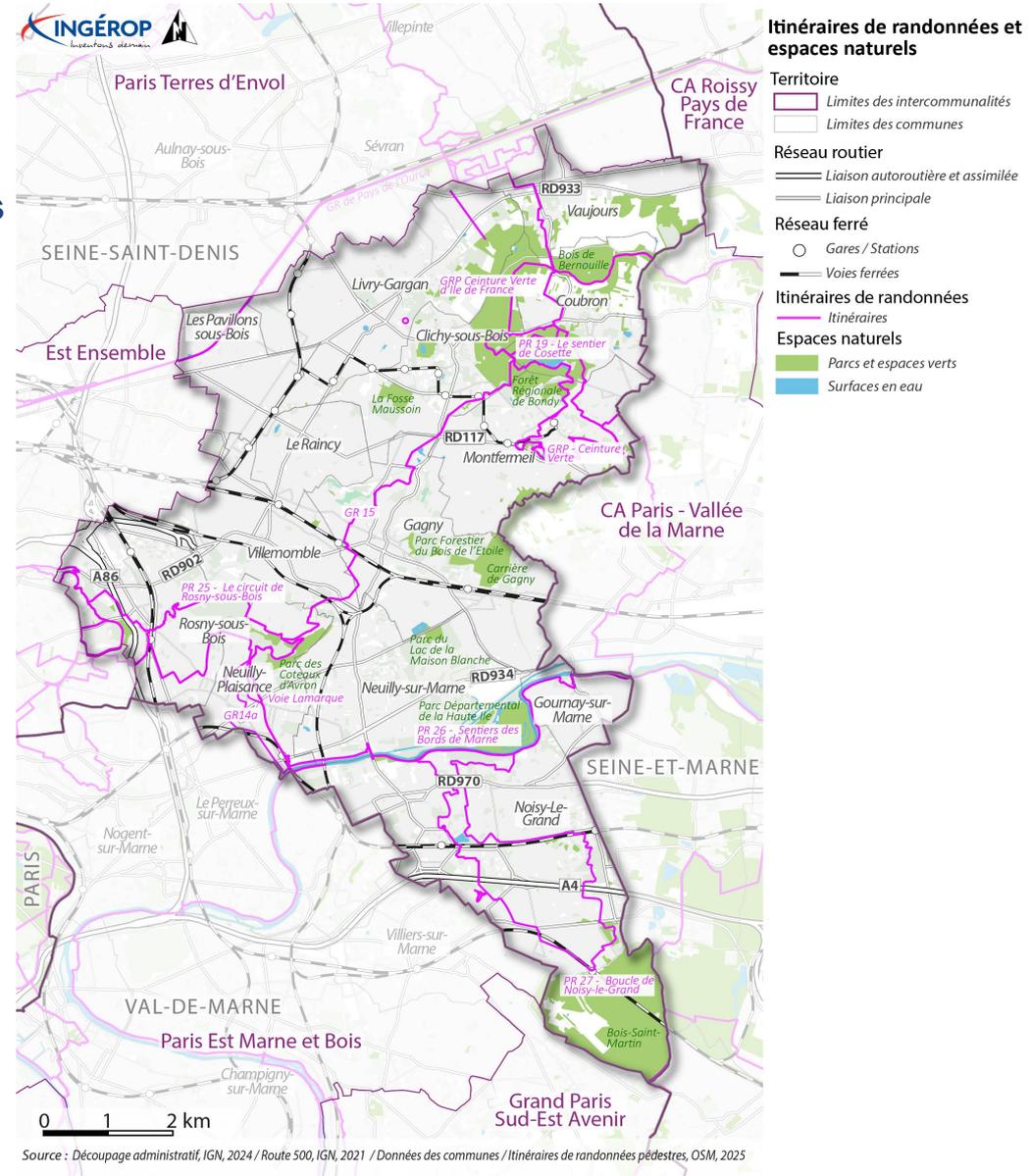
- Stationnement vélo au niveau des pôles générateurs de déplacements
- Stationnement vélo dans les écoles
- Réflexion pour tendre vers un système de vélo en libre-service
- Expérimentation sur le déploiement de bornes d'autoréparation
- ...



Focus Orientation

Conforter la place de la marche

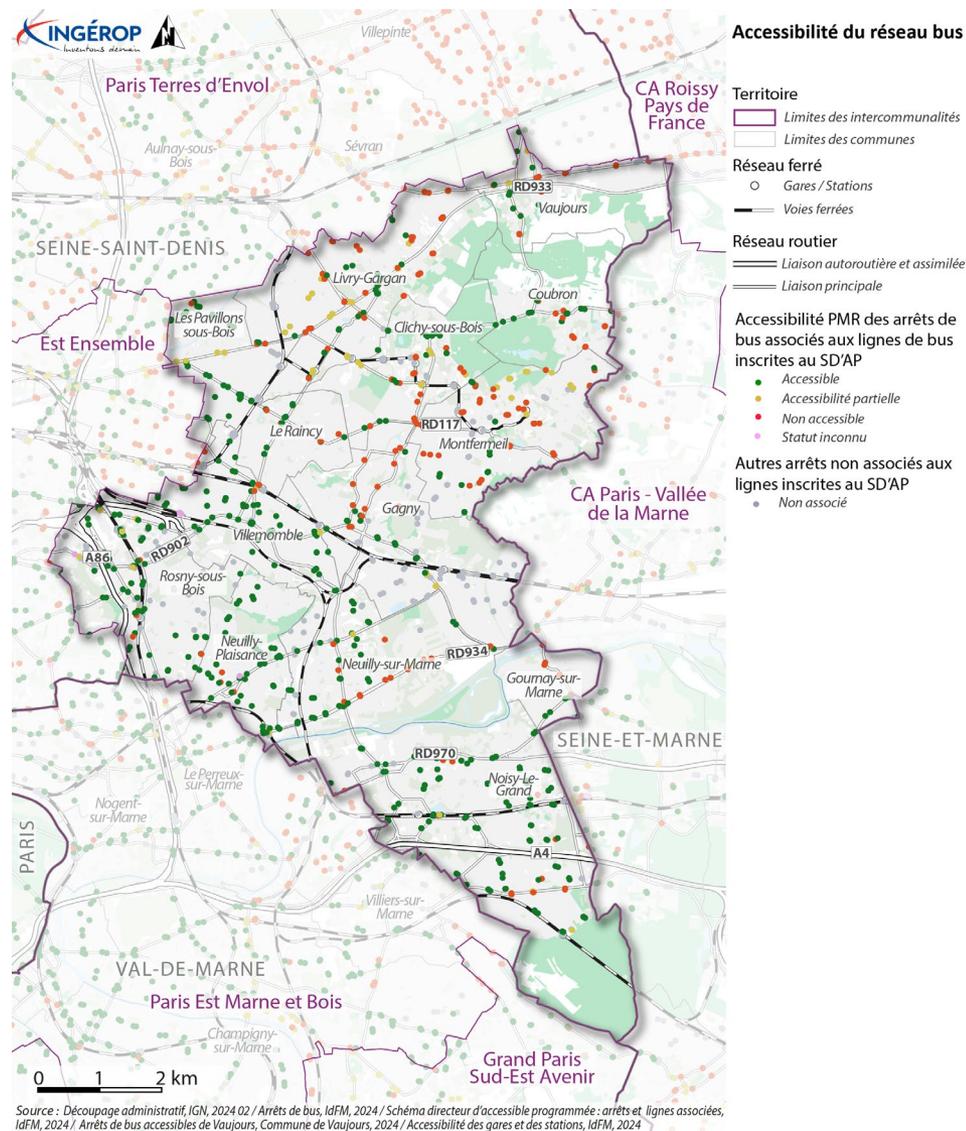
- Identifier les itinéraires les plus usuels puis évaluer leur marchabilité
- Valoriser les itinéraires de randonnée (usages de loisirs, parcours sportifs...)
- Systématiser la prise en compte de la mobilité piétonne dans les projets de voirie et d'aménagement

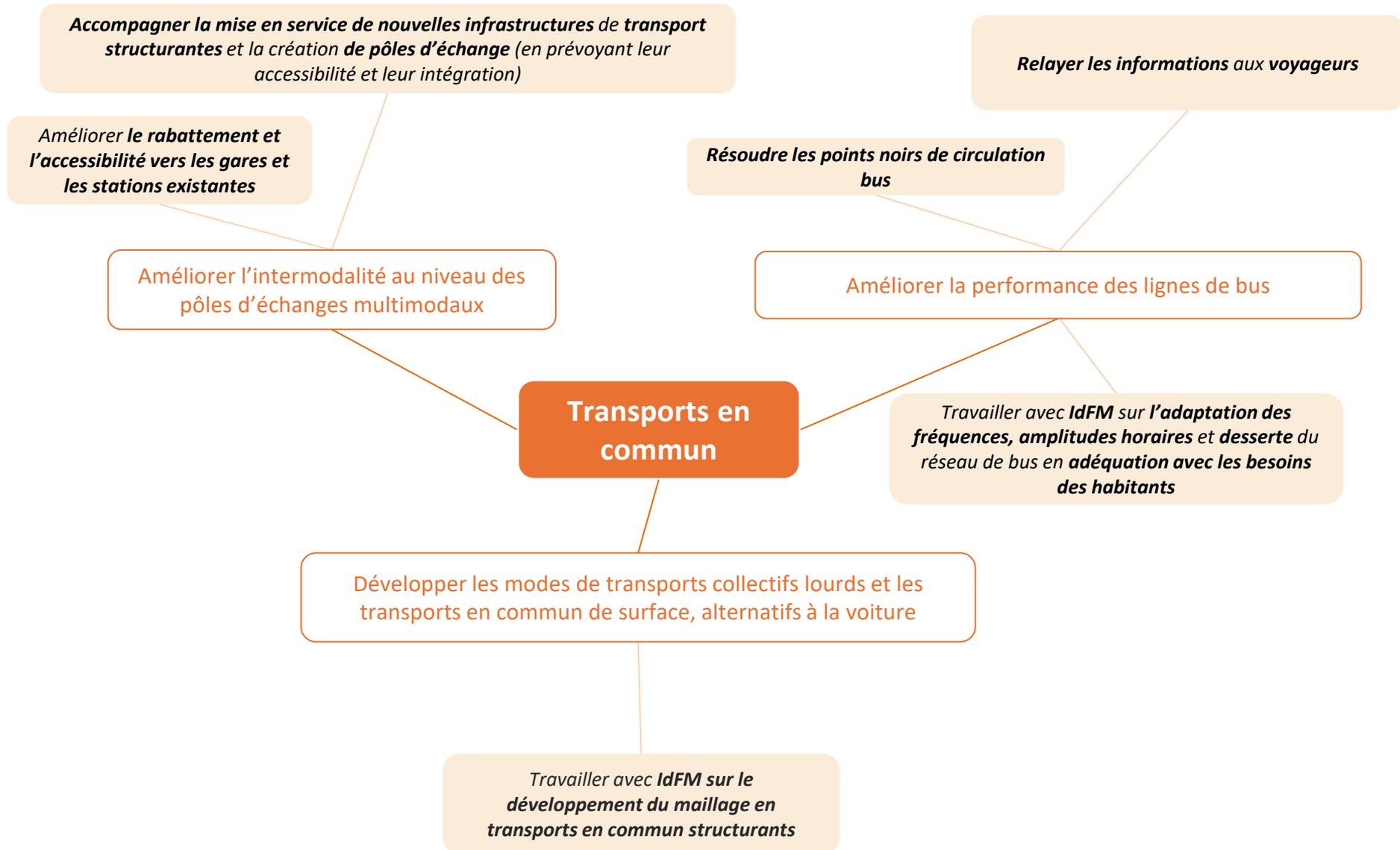


Focus Action

Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de bus pour atteindre 100 % des arrêts accessibles à horizon 2030 (hors impossibilité technique)

- **Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) et suivre l'état d'accessibilité des arrêts**
 - ✓ Mise à jour régulière de l'état d'accessibilité des arrêts
 - ✓ Évaluation des progrès
 - ✓ Pilotage des opérations restantes
- **Valoriser les résultats auprès du public et les sensibiliser à l'importance de cette démarche**
 - ✓ Diffusion de cartes interactives
 - ✓ Diffusion de bilans d'étape
- **Assurer le suivi et le pilotage de la mise en accessibilité des points d'arrêt**

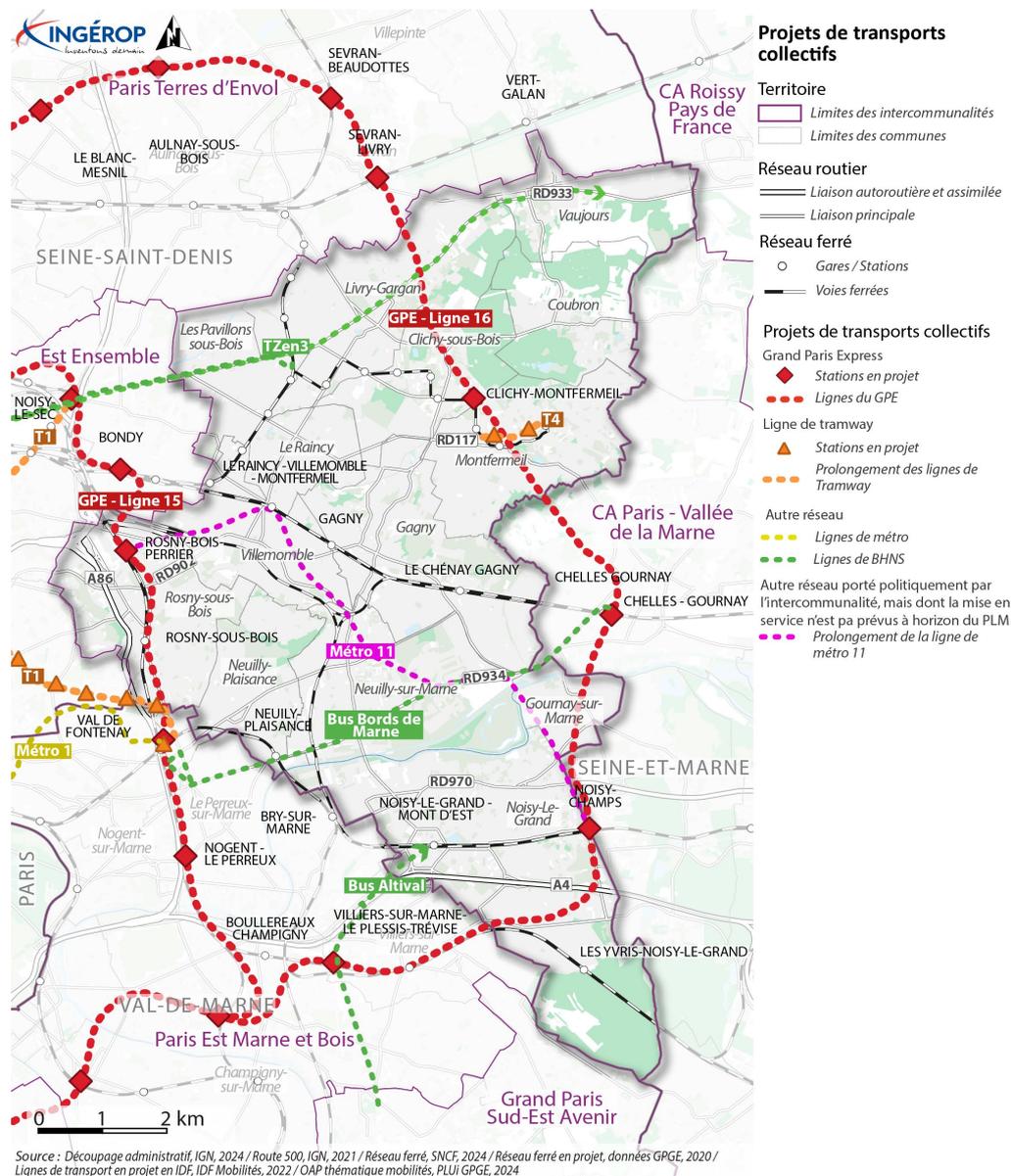




Focus Action:

Travailler avec IdFM sur le développement du maillage en transports en commun structurant

- Porter politiquement le renforcement du réseau de transport structurant
 - ✓ Lignes de métro : 15 est, 15 sud et 16
 - ✓ Bouclage du T4 à Montfermeil et prolongement du M11 à Noisy-Champs
- Accompagner le développement des lignes de bus à haut niveau de service
 - ✓ TZEN 3 (et le projet de prolongation jusqu'à Vaujours depuis Gargan)
 - ✓ Bud Bord de Marne, avec un projet de site propre porté par GPGE sur l'ensemble du tracé

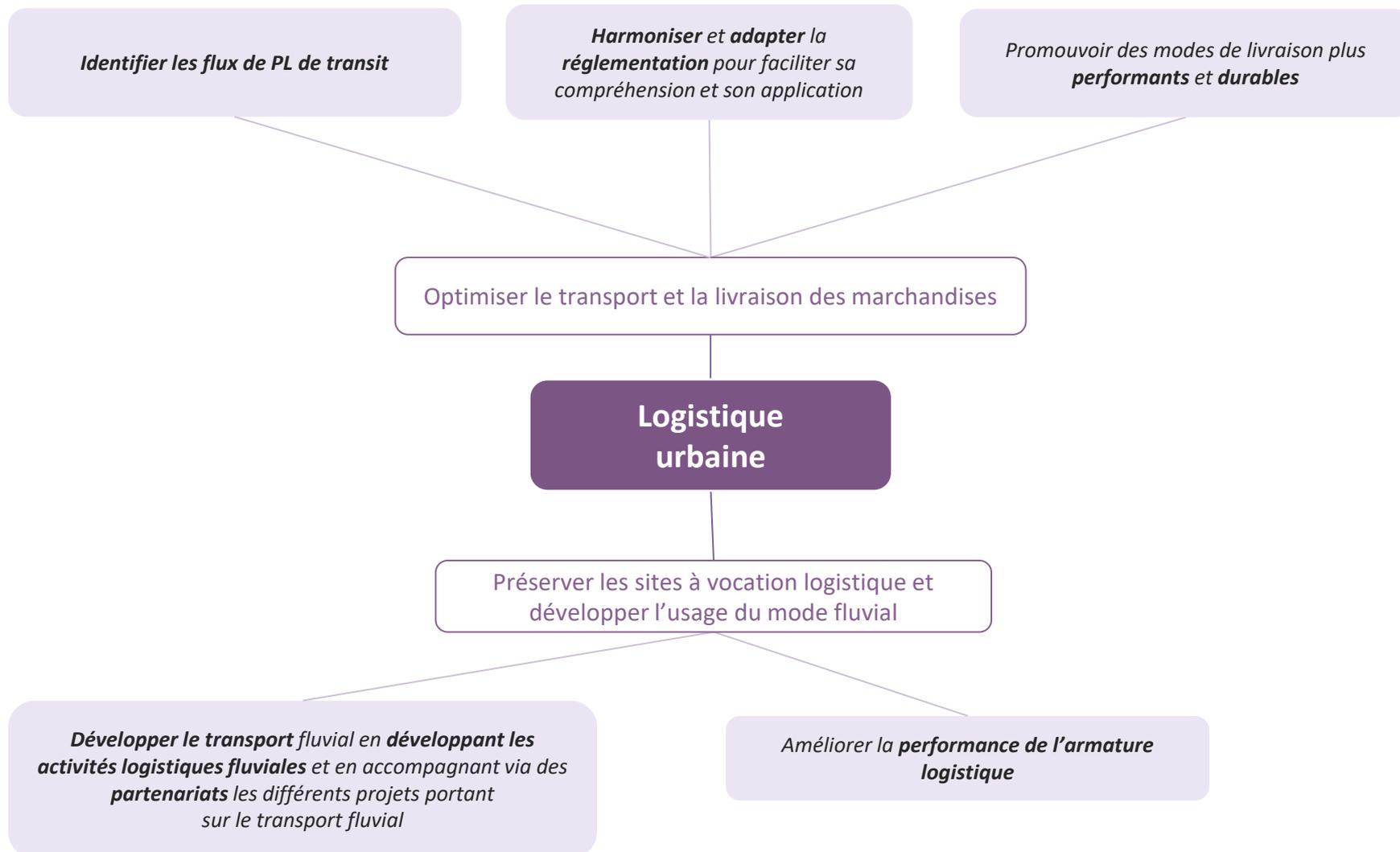


Focus Action

Travailler avec IdFM sur l'adaptation des fréquences, amplitudes horaires et desserte du réseau de bus en adéquation avec les besoins

- **Travailler en partenariat avec IdFM pour améliorer l'offre bus**
 - ✓ *Suivi et travail régulier pour mettre à jour la liste des lignes de bus*
 - ✓ *Suivi des offres proposées, mises en place des évolutions nécessaires dans le cadre des nouvelles DSP bus*
 - ✓ *Suivi des restructurations des réseaux de bus, liées à l'arrivée des transports lourds*
 - ✓ *Travail pour améliorer la synchronisation entre les trains et les bus*

Ligne	Itinéraire
1	Gare de Chelles Gournay – Hôpital de Montfermeil
5	Hôpital de Montfermeil – Gare de Lagny Thorigny
45	Gare de l'Est – Hôpital de Montfermeil
113	Gare de Nogent-sur-Marne – Chelles-Terre Ciel
114	Le Raincy-Villemomble-Montfermeil RER – Villemomble les Coquetiers
121	Château de Villemomble – Mairie de Montreuil
127	Montreuil-Croix de Chavaux – Neuilly-sur-Marne – Place de la Résistance
145	Gare de Val-de-Fontenay – Église de Pantin
146	Drancy-Lycée – Eugène Delacroix
147	Église de Pantin – Sevrans avenue Ronsard
203	Gare de Neuilly-Plaisance – Neuilly-sur-Marne-Bougainville
214	Gagny Roger Salengro – Neuilly-Plaisance RER
213	Chelles-Gournay RER – Lognes-Le Village
221	Neuilly-sur-Marne, Pointe de Gournay – Bagnolet, Gallieni
303	Bobigny Pablo Picasso – Noisy-le-Grand Mont d'Est RER
602	Gare du Raincy Villemomble Montfermeil – Coubron Corot
604	Gare de Gagny – Hôpital de Montfermeil
613	Gare d'Aulnay-sous-Bois – Gare de Chelles Gournay
623	Gare de Gagny – Gare de Sevrans Livry
643	Gare du Vert Galant – Neuilly-sur-Marne Château d'eau
644	Livry-Gargan Gutenberg / Lycée Bouloche - Vaujours Collège Henri IV
701	Collège Pablo Neruda – Gare de Chelles Gournay
2122	Institut Fénelon – Gare de Mitry – Claye
2128	Gare de Bondy – Mairie de Claye-Souilly



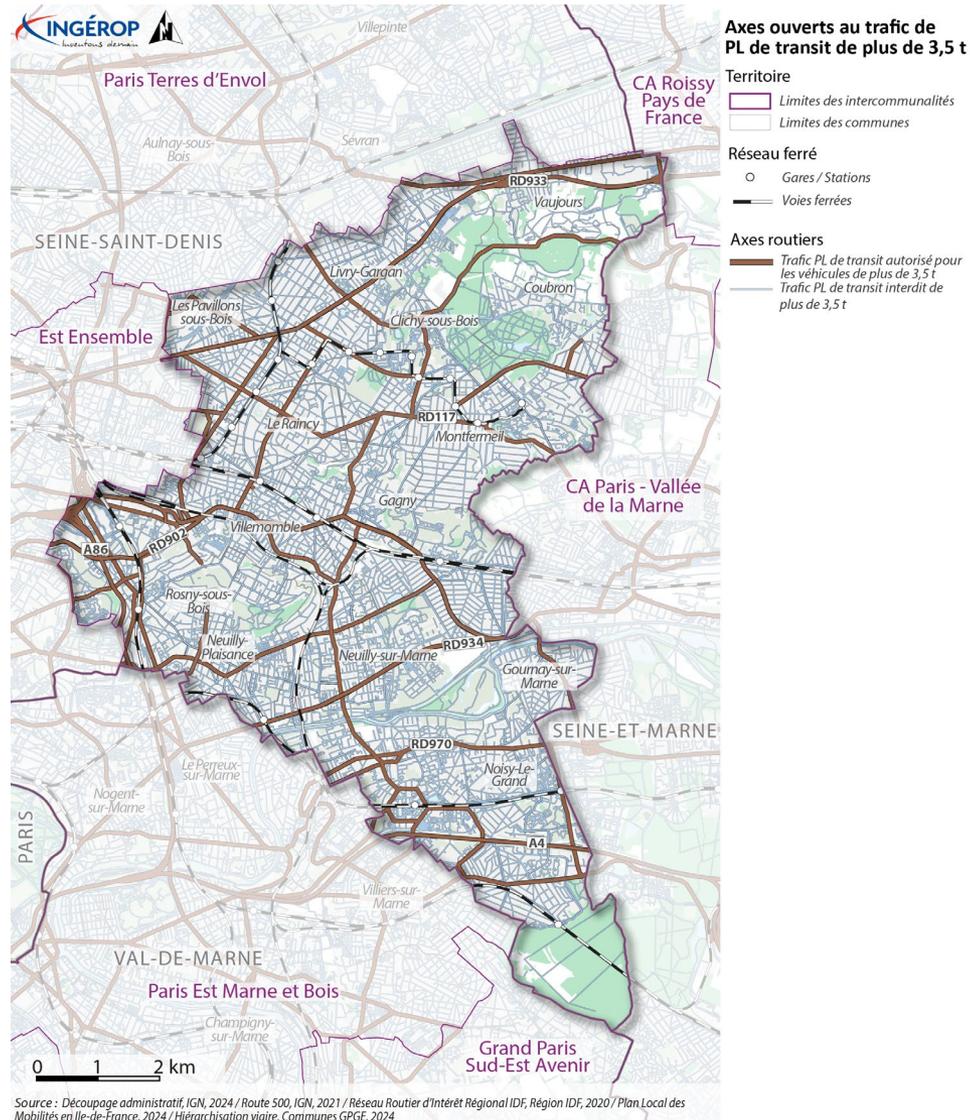
Focus Action

Identifier les flux de PL de transit – Diriger ces flux sur les axes routiers adaptés

- Réorienter les flux motorisés de PL selon une logique de hiérarchisation fonctionnelle
- Renforcer le jalonnement des entrées et sorties des axes magistraux et primaires (panneaux d'interdiction)
- Travail à mener avec les opérateurs GPS
- Renforcer le travail avec les acteurs de la logistique

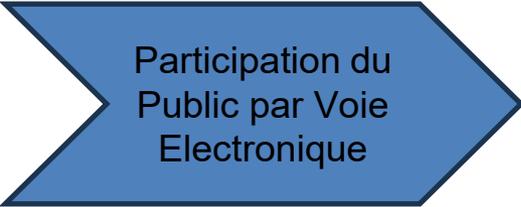
D'autres actions liées à la logistique urbaine

- Développer un cadre réglementaire partagé et cohérent
- Développer le recours à la cyclologistique
- Maintenir et envisager le développement des activités de logistique fluviale (ex: Port de Gournay inscrit au SDRIF-E)
- Poursuivre les réflexions partenariales engagées autour de la Marne
- ...





Du 8 juillet au 7 octobre



Du 13 octobre au 11 novembre



Conseil de territoire du 16 décembre